



*Communiqué de presse  
Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2016*

## **Horizon 2100 : adapter le bassin Seine-Normandie au changement climatique, c'est la feuille de route du Comité de bassin !**

**Jean-François Carenc**o, préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur de bassin, président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et **François Sauvadet**, ancien ministre, président du conseil départemental de Côte-d'Or, président du Comité de Bassin Seine-Normandie, ont tenu le 31 mars 2016, **un comité de bassin particulièrement important consacré au changement climatique et à ses conséquences.**

En introduction, le climatologue Jean Jouzel, a précisé que la température moyenne s'élèverait de façon inéluctable de 2 degrés d'ici 2100, même si tous les efforts sont entrepris par ailleurs pour limiter cette hausse.

Ainsi, la réalisation d'un plan d'adaptation au changement climatique sur le bassin hydrographique de la Seine a été lancée le 9 février dernier.

**La Seine est un fleuve particulièrement sensible aux changements climatiques en raison de sa taille modeste et des fortes pressions anthropiques qui s'y exercent.**

**Sur le Bassin Seine-Normandie, les impacts du changement climatique pourraient entraîner :**

- une diminution du débit de la Seine et des cours d'eau d'environ 30 % d'ici 2100, avec des étiages plus sévères ;
- une augmentation de la température des cours d'eau de 2°C en moyenne avec ses conséquences sur la qualité des eaux ;
- une élévation du niveau de la mer jusqu'à un mètre ;
- une augmentation moyenne des températures qui s'accompagnerait d'une diminution de 12 % des précipitations en 2100 ;
- un phénomène d'évapo-transpiration en augmentation de 23 % en 2100 aurait des conséquences importantes sur les milieux et la végétation ;
- une tendance globale à la diminution de la ressource en eau s'accompagnerait d'une baisse du niveau des nappes.

**Le littoral va, en outre, voir son exposition aux submersions marines accrues.**

**Le but de ce plan est d'atténuer le plus possible les effets de ce changement climatique et surtout d'adapter nos actions à l'échelle de la Seine et de son bassin.**

« Pour être efficace, ce plan doit être territorialisé, thématiqué et partagé par le plus grand nombre : élus, scientifiques, population concernée... la démarche doit être concertée et partagée et ne peut venir d'en haut ! », a affirmé le préfet de région Jean-François Carenc

o « car la situation est préoccupante ».

Parallèlement, François Sauvadet a confirmé la nécessaire implication des élus à cette démarche car ils en sont les premiers acteurs.

## Adopter une nouvelle politique de l'eau responsable, ambitieuse et cohérente

Tous les acteurs de l'eau de tous les territoires du bassin ont conscience du changement climatique. **Afin de limiter ses impacts sur l'eau et les milieux aquatiques**, il est nécessaire de mettre en cohérence toutes les stratégies d'adaptation à l'échelle des bassins versants.

Il est de la responsabilité du Comité de bassin et de tous les acteurs territoriaux de développer ces stratégies d'adaptation, en veillant à leur cohérence dans le respect des objectifs de la politique de l'eau.

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), d'une durée de six ans, est déjà un outil d'adaptation au niveau du bassin. La majorité de ses dispositions va dans le sens d'une meilleure adaptation (réduction des pollutions à la source, amélioration de la continuité, limitation de l'imperméabilisation, sauvegarde des zones humides, meilleur fonctionnement des milieux...). **De manière générale, plus l'état des milieux aquatiques sera bon, plus leur capacité de résilience sera grande.** Ainsi, il est important de lutter contre les pollutions à la source, car si le débit et le niveau des nappes phréatiques baissent, mécaniquement la concentration des polluants augmente. L'objectif de ce plan d'adaptation est de se projeter à l'échelle du siècle.

### Le plan d'adaptation bassin, une démarche collaborative et évolutive

Partagée et collaborative, la démarche d'élaboration d'un plan d'adaptation bassin se veut ancrée sur les enjeux des territoires et des acteurs et repose sur plusieurs principes structurants: un principe de solidarité entre usagers de l'eau et entre territoires, la mise en œuvre de mesures sans regret quelles que soient les incertitudes, et une cohérence avec la politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

**Révisable tous les six ans dans un contexte évolutif, cette démarche n'empêche pas d'anticiper des choix qui devront être assumés. Cette démarche a vocation à inspirer les documents de planification et de programmation aux différentes échelles du bassin** (documents d'urbanisme, SDAGE, PGRI...) en apportant aux gestionnaires des territoires des propositions d'actions concrètes ciblées dans le domaine de l'eau qu'ils pourront mettre en œuvre à leur niveau. Il sera également pris en compte dans le 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau.

Par des actions transversales, sur chacun des thèmes de nos activités humaines, partagées par tous, il convient de s'adapter au changement climatique. Ce travail est désormais lancé. Des groupes de travail se réunissent, un comité scientifique est en place. Un point sur les travaux sera fait régulièrement pour aboutir à un plan accepté d'ici quelques mois.

### Contacts presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

Twitter : [https://twitter.com/prefet75\\_IDF](https://twitter.com/prefet75_IDF)

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>



**Sylvie Brissot**

**Agence de l'eau Seine-Normandie,**

51, rue Salvador Allende, 92 027 NANTERRE

☎ 01 41 20 18 08

✉ [brissot.sylvie@aesn.fr](mailto:brissot.sylvie@aesn.fr)@Seine\_normandie

